

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 11 juin 2013 à 19 h au Centre communautaire de Carignan situé au 611, route 155 Sud à La Tuque

Étaient présents :	Mesdames :	Line Pilote, présidente Denise Hébert, membre
	Messieurs :	François Spain, membre Gordon Stuart, membre
Absence motivée :	Monsieur :	Michel Alain, membre
Invités :	Messieurs :	Normand Beaudoin, maire Marco Lethiecq, directeur général M. Marc Fillion, surintendant aux Travaux publics Sylvain Hénault, inspecteur en environnement M. André Brodeur, CLD du Haut St-Maurice

Madame Julie Boucher agit à titre de secrétaire du conseil de quartier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La présidente madame Line Pilote ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue au maire, monsieur Normand Beaudoin, aux officiers municipaux invités, aux membres du conseil de quartier ainsi qu'aux quinze (15) contribuables présents.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert
APPUYÉ PAR monsieur Gordon Stuart
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé en faisant l'ajout des sujets suivants au point no 8 « divers ».

- 8a Freins moteurs
- 8b Glissement au kilomètre 3et demande d'ajout de panneau « 50 km/h » sur la rue Bourassa
- 8c Demande d'ajout de panneaux « 50 km/h » sur la rue Bourassa
- 8d Traitement contre les moustiques
- 8e Nivelage sur le chemin de la Voie ferrée
- 8f Demande de pose d'abat poussière
- 8g Inspection effectuée au Lac-aux-Brochets

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 19 novembre 2012
- 4. Suivi au procès-verbal
- 5. Plan d'action pour la saison estivale
 - 5.1 Environnement
 - 5.2 Voirie
- 6. Bilan du Pacte rural
- 7. Dossiers divers de la Couronne rurale
- 8. Divers

9. Période de questions du public
10. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 NOVEMBRE 2012

ATTENDU que les membres n'ont aucune modification à apporter au procès-verbal du 19 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Gordon Stuart

APPUYÉ PAR monsieur François Spain

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 19 novembre 2012 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Mme Line Pilote mentionne qu'aucun suivi n'en sera fait, étant donné que nous retrouvons certains sujets à l'intérieur de l'ordre du jour.

Elle évoque le questionnement soulevé par le membre M. François Spain au sujet de la voie d'évitement et mentionne qu'aucun suivi n'a encore été fait par le ministère des Transports du Québec. M. Lethiecq mentionne qu'actuellement le MTQ a procédé à des coupures dans leur budget qui est surtout concentré au niveau du carrefour giratoire. La Ville n'a aucun contrôle à ce sujet et elle est en attente d'un suivi. Mme Pilote explique le projet aux personnes présentes.

- Le citoyen monsieur Alain Cloutier demande si la Ville a reçu une résolution de l'Association du Lac-à-Beauce pour la demande d'une étude pour la réfection du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce
R : Mme Pilote affirme que la résolution a été transmise à la Ville et il en a été question lors d'une rencontre avec le conseil d'administration.

Pour ce qui est de la circulation sur le pont de la rive ouest, des démarches ont été effectuées afin qu'un seul véhicule circule un à la fois. Mme Hébert a remarqué que la réglementation est davantage respectée.

5. PLAN D'ACTION POUR LA SAISON ESTIVALE

5.1 ENVIRONNEMENT

M. Sylvain Hénault, inspecteur en environnement fait un bref rapport du plan d'action pour la saison estivale.

Suivi des inspections au lac à Beauce :

2012 55 inspections de terrain effectuées avec l'envoi de 52 avis
(95 %)

6 installations septiques semblaient non conformes (11 %)

- 3 vont se conformer
- 1 rendez-vous avec propriétaire sur le terrain
- 1 vente
- 1 aucune nouvelle

2013 86 inspections restantes

- 44 inspections sur le chemin du Contour (rendu au 214)
- 42 inspections sur le chemin de l'Église

Inspection prévue vers la fin de l'été et de 8 à 10 jours d'inspection seront nécessaires

M. Hénault mentionne que la Ville de La Tuque a entrepris des démarches auprès de différents centres d'horticulture dans le but d'accompagner les citoyens qui devaient reboiser les rives de cours d'eau avec différents végétaux adaptés, et ce, afin de leur donner l'opportunité de se les procurer à des prix abordables puisque les pépinières du ministère des Ressources a mis fin à l'entente avec l'organisme du Bassin versant rivière Saint-Maurice (BVSM).

Réglementations relatives aux cours d'eau :

3 types de réglementations

- Politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable du gouvernement du Québec.
 - Responsabilité imposée par le gouvernement
 - Intégrée dans le règlement de zonage de la Ville de La Tuque
 - Protection des bandes riveraines (10 ou 15 mètres)
- Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de l'Agglomération de La Tuque.
 - Responsabilité qui provient de la *Loi sur les compétences municipales*
 - Obligation d'assurer le libre écoulement des cours d'eau (castors, embâcles, ponceaux, drainage, etc.)
 - Autorité pour l'ensemble de l'Agglomération
 - Vise la protection des personnes et des biens
- Règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts et les cours d'eau de la Ville de La Tuque.
 - Applicable au réseau d'égouts sanitaire et pluvial
 - Les cours d'eau sont protégés par les mêmes normes que les réseaux pluviaux
 - Possibilité d'intervention dans les cas de contamination de cours d'eau

Lac Wayagamac

- Poursuite du plan d'action
 - Caractérisation par BVSM de 5 petits bassins versants d'affluents du lac Wayagamac qui démontraient des concentrations élevées en phosphore
 - Problématique reliée à la présence du castor
 - Cause probable de l'éclosion de cyanobactérie au lac Wayagamac en 2012
 - Plan d'action en collaboration avec un trappeur pour la capture des castors et le démantèlement des barrages à problème

Monsieur Lethiecq informe de l'adoption par le conseil municipal d'une première politique de développement durable à la séance du mois de mai dernier et souligne le bon travail de M. Hénault dans ce dossier

➤ Un citoyen du Lac-aux-Brochets demande si le propriétaire est avisé lorsqu'une visite d'inspection est prévue.

R : M. Hénault mentionne qu'il n'est pas nécessaire que le propriétaire soit présent lors de la visite d'inspection, mais nous visons la collaboration avec les citoyens afin de les accompagner dans ce processus.

Monsieur Beaudoin invite les gens à communiquer avec la Ville lorsqu'ils remarquent une situation non conforme. Il ajoute qu'avec la gestion des baux de villégiatures cela nous permet d'avoir plus de personnel sur le terrain qui puisse effectuer de la surveillance.

Mme Pilote remercie M. Hénault. Elle souligne que d'autres lacs ont été ciblés où nous retrouvons plus d'habitations et donc plus à risque. Des tests de transparence sont effectués au Lac-aux-Brochets comme cela se fait au Lac-à-Beaucé et tout semble aller relativement bien.

5.2 VOIRIE

Monsieur Marc Fillion, surintendant aux Travaux publics trace un portrait des travaux réalisés en 2012.

Secteur Lac-à-Beauce Travaux effectués principalement sur le chemin de la Voie ferrée par :

- le remplacement de 20 ponceaux sur une longueur de 20 kilomètres;
- la mise à niveau du ruisseau à l'intersection des chemins de la Voie ferrée et lac Cuisy par l'augmentation du diamètre du ponceau tout en lui redonnant le cours normal du cours d'eau;
- l'élargissement d'une courbe près du kilomètre 16;
- le rechargement du chemin à partir du kilomètre 3 jusqu'au kilomètre 21 avec 40 000 tonnes de gravier.

Nettoyage des glissières de sécurité dans la côte du chemin de l'Église.
Plus travaux récurrents chaque année.

Investissement total: 400 000 \$

Secteur Rive-Ouest Chemin Bourassa :

- terminé le rechargement débuté en 2011 d'une portion du chemin sur environ 4 kilomètres.

Rang des Hamelin :

- reconstruction du fonds du chemin sur environ 100 mètres près du kilomètre 2 / pavage à venir.

Les travaux prévus en 2013 sont :

- rechargement sur une distance 3 kilomètres du chemin du lac Clair, et ce, à partir du chemin de l'Église jusqu'à l'intersection du chemin du lac Touladi avec l'ajout de ponceau, rechargement des fossés avec de la pierre pour éviter l'érosion;
- extraction des roches déjà ciblées sur le chemin Touladi ou Huard;
- réalisation de trois bassins de rétention dans le secteur du Lac-à-Beauce, dont deux entre le chemin de la Voie ferrée et de l'Église et un dans la baie Moïse (km 3);
- centre communautaire : travaux réalisés par le changement de certaines ouvertures, décision à prendre soit continuer le changement des ouvertures ou du système de chauffage, en attente du coût de réalisation afin de nous permettre de prendre la décision;
- extraction de roches déjà ciblées sur le chemin du Contour-du-Lac-à-Beauce;
- pavage sur une portion du chemin Bourassa;
- continuer les travaux entrepris sur le chemin des Hamelin sur une portion d'environ 100 mètres par la reconstruction du chemin avec pavage complet;
- nivelage pour permettre l'épandage d'abat poussière à venir;
(Programme du nivelage : à toutes les deux semaines)

➤ La citoyenne madame Denise Hébert souligne que le nivelage se faisait auparavant toutes les semaines.
R : M. Fillion mentionne que le nivelage s'effectue toutes les deux semaines, et ce, depuis quelques années. Si vous avez remarqué qu'il se faisait toutes les semaines, nous devions avoir des demandes ou des situations particulières.

➤ Un citoyen demande si la politique demeure là même lorsqu'il y a du transport effectué.
R : M. Fillion lui répond positivement, car les entrepreneurs forestiers sont mis au courant de cette procédure. Il ajoute que le nivelage s'effectuera demain matin pour le chemin de la Voie ferrée.
M. Lethiecq informe que nous allons procéder à l'ajout de la signalisation sur le chemin de la Voie ferrée cette année ainsi que la pose de panneaux de 50 km/h sur la rue Bourassa, et ce, tel que mentionné lors d'une rencontre du conseil de quartier. Il ajoute que nous avons subi un léger retard sur la pose de la signalisation sur le territoire de la Ville en raison de la température.

➤ Un citoyen demande si nous allons procéder à la pose d'abat poussière seulement sur une section ou à la grandeur du chemin, car il était très dangereux et non sécuritaire d'y circuler la semaine passée en raison du transport lourd qui se faisait.
R : M. Fillion lui répond que cela sera sur les mêmes sections que l'an passé. Il ajoute qu'il en coûte plus de 60 000 \$ pour l'épandage sur certaines sections et se demande ce qu'il en coûterait pour une

longueur de 20 kilomètres. Nous allons faire des démarches auprès des compagnies forestières et en même temps leur demander une contribution financière.

Monsieur Lethiecq mentionne une entente avec le CN afin que l'on puisse procéder à la réfection de la traverse de la voie ferrée dans le secteur du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce. Le changement d'un ponceau vers le kilomètre 5 est également prévu. En ce qui a trait au débroussaillage, comme demandé, Hydro-Québec nous informe que selon leur cédule les travaux sont prévus seulement en 2016. Nous sommes en négociation actuellement avec l'École forestière de La Tuque sur la possibilité de faire de l'élagage ou du débroussaillage dans les courbes les plus dangereuses en attendant qu'Hydro-Québec entreprenne sa cédule régulière.

Mme Pilote ajoute que les gens étaient inquiets sur la façon de faire d'Hydro-Québec par des coupes très larges. Elle informe qu'Hydro-Québec a effectué ce travail sur le chemin des Pionniers et elle a remarqué que cette année nous apercevons déjà une repousse.

Monsieur Lethiecq mentionne à l'intention des citoyens du lac La Tuque et Turcotte que nous sommes toujours dans l'attente des informations du programme du Volet II. Nous savons que le programme sera reconduit, mais nous n'avons aucun détail sur les montants qui y seront accordés. Il complète en informant qu'un montant de 130 000 \$ pour le pavage sera investi sur les chemins de la Couronne rurale et un montant de 80 000 \$ pour le chemin des Hamelin car à présent nous allouons les montants pour chaque secteur et chemin.

- La citoyenne madame Louise Prince demande si les investissements au niveau de la signalisation sur le chemin de la Voie ferrée comprennent les panneaux d'arrêt et les noms de rue qui sont tombés en raison du nivelage, et ce, depuis trois (3) ans.

R : M. Fillion en prend note et une vérification sera effectuée.

- Le citoyen monsieur Alain Cloutier demande s'il y a eu un suivi sur l'évaluation pour la réfection du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce de même que les chemins des Hamelin et du rang Beaumont.

R : Mme Pilote mentionne qu'il y a eu des discussions avec le d.g. ainsi qu'au niveau de l'association.

M. Lethiecq mentionne que c'est un travail très colossal amorcé à l'époque par M. Louis Loiselle. Il informe du renouvellement du contrat de l'ingénieure junior madame Audrey Parent au mois de mai pour une période de trois (3) ans. Elle aura pour mandat de préparer, durant la période hivernale, une estimation pour le redressement du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce selon les prévisions budgétaires, et ce, sur une période étalée de cinq à sept ans afin d'être en mesure de présenter ce dossier au printemps. À présent, nous utiliserons cette façon de faire pour l'ensemble des chemins.

6. BILAN DU PACTE RURAL

Monsieur André Brodeur du CLD du Haut St-Maurice rappelle que le Pacte rural est issu de la politique nationale de la ruralité et vise à soutenir les communautés rurales dont l'Agglomération de La Tuque en fait partie. Il s'agit d'un fonds d'aide au développement qui permet aux municipalités, aux organismes sans but lucratif ainsi qu'aux coopératives non financière et peuvent bénéficier d'une aide financière jusqu'à un maximum de 80 %. Le programme se veut à l'écoute des citoyens, c'est pourquoi des comités sont en place pour faire des recommandations sur les projets présentés, mais au final c'est les élus qui statuent sur l'acceptation des projets.

Les genres de projets que nous pouvons retrouver sont très variés. Depuis 2007, vingt (20) demandes de projet ont été déposées, dont un retiré par le promoteur, trois refusés et seize acceptés complétés ou en cours de réalisation. Sur l'ensemble des projets, un montant d'aide financière de 156 633 \$ a été accordé pour un investissement global de 573 073 \$.

Voici la liste des projets présentée dans le cadre de ce programme :

- Achat d'équipements (scie, débrousailluse) pour l'aménagement des pistes par le Club des 3 Raquettes;
- Construction d'un pavillon d'accueil par la Marina de La Tuque à la terrasse St-Maurice;
- Plan stratégique pour la santé des lacs par l'embauche d'une ressource humaine avec la collaboration du BVSM;

- Infrastructure pour les sentiers de raquettes (construction de 2 refuges, pavillon et belvédère) par le Club des 3 Raquettes;
- Consolidation des sentiers non motorisés, projet conjoint entre le Club des 3 Raquettes, Kilomètre Zéro et Mauricycle;
- Expansion de la Ruche, atelier, formation par le réaménagement de la boutique, d'augmenter son inventaire afin d'accroître ses ventes;
- Démarrage d'un Bingo;
- Tonnelles pour pistes de randonnée;
- Aménagement d'un local de pastorale à l'église St-Zéphirin;
- Réfection de la toiture du Centre d'activités populaires et éducatives (CAPE);
- Art-thérapie par l'organisme Facile d'accès, projet qui vise par des ateliers artistiques à améliorer la condition des participants et leur qualité de vie;
- Championnat québécois de courses de raquettes qui s'est tenu en mars 2013, l'objectif est de faire connaître la région et développer l'activité à plus long terme;
- Ressources et équipements pour l'OMH, le projet consiste à l'aménagement d'un local et au paiement d'une ressource humaine afin d'animer et d'améliorer la qualité de vie des résidents des habitations à loyer modique (HLM);
- Équipements de communication pour le Club Radioamateur afin de communiquer partout sur le territoire;
- Augmentation du rayonnement du Festival de chasse afin de doter l'organisation de moyens afin de promouvoir l'activité.

Par contre, il spécifie que ce fonds ne peut servir d'aide financière pour la construction ou réfection de chemins forestiers ou tous autres chemins. Actuellement, un montant de 60 466,34 \$ est disponible pour la présentation de projet et il doit être dépensé ou engagé avant le 31 mars 2014, sinon nous devons le remettre.

Mme Pilote informe que le CLD du Haut St-Maurice est disponible pour apporter de l'aide et soutenir les organisations désirant présenter des projets. Les membres du conseil de quartier de Couronne rurale forment le comité d'analyse des demandes pour ensuite faire des recommandations au conseil de l'agglomération qui par la suite prendra la décision.

Le maire M. Beaudoin mentionne que ce fonds est disponible pour les organisations du secteur et nous devrions le retourner s'il n'est pas dépensé ou engagé. Il invite les citoyens et les organisations à se présenter au CLD s'ils ont un concept de projet, alors nous pourrions vous aider à cheminer dans la présentation du projet et savoir s'il respecte les critères.

7. DOSSIERS DIVERS DE LA COURONNE RURALE

Les dossiers divers ont déjà été discutés au cours de la rencontre.

8. VARIA

a) Freins moteurs

M. Lethiecq mentionne que M. Spain l'avait interpellé au sujet des freins moteurs. À ce moment nous avons contacté l'entreprise Produits forestiers Résolu qui se disent très sensible au niveau de la sécurité et responsable au niveau des bénéficiaires de ce secteur. Des tests ont été effectués à cet effet et selon les résultats, la circulation des camions ne dépassait pas la norme au niveau des décibels sonores. Le problème constaté au Lac-à-Beauce est le phénomène de cuvette par l'amplification du son et non dû par le vrombissement des moteurs. Donc, nous sommes à vérifier de quelle façon nous pouvons corriger cette situation afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens par rapport à cette problématique.

Mme Pilote mentionne que nous retrouvons cette même problématique sur le chemin des Hamelin avec la présence de la voie de contournement et des montagnes ainsi que dans les secteurs du Panneton et Rivières-aux-Rats

- Le membre monsieur Gordon Stuart considère qu'il n'est pas nécessaire que les camionneurs utilisent leurs freins moteurs quand ils ne sont pas chargés ou arrivent au moulin par la Route 155. Également, il pense que les freins moteurs peuvent être utilisés lorsqu'ils sont dans une côte. De plus, il remarque que certains camions ne sont pas conformes. Les résidents du secteur de Rivière-aux-Rats demandent à la Ville d'écrire une lettre à l'entreprise afin de les conscientiser à cette problématique et en informent les contractants.

R : M. Beaudoin mise sur la sensibilisation par l'ajout de panneaux « merci de ne pas utiliser vos freins moteurs », mais cela demeure toujours une question de civisme. Mme Pilote mentionne que nous pourrions aussi faire de la sensibilisation au niveau de la vitesse et ajoute que cela demeure toujours une question de civisme.

b) Glissement au kilomètre 3

M. Marc Fillion mentionne que c'est noté pour vérification.

c) Demande d'ajout de panneaux « 50km/h » sur la rue Bourassa

M. Fillion mentionne que la requête a été faite au mois de novembre et que c'est noté.

Mme Denise Hébert suggère d'en faire la pose avant d'arriver au moulin à scie.

d) Traitement contre les moustiques

- La citoyenne Mme Leblanc demande jusqu'à quel endroit le traitement contre les moustiques s'effectuera et mentionne que les citoyens ne sont pas censés payer pour ce service s'il n'est pas dispensé dans leur secteur.

R : M. Beaudoin informe que le traitement touchera les limites du Lac-à-Beauce, mais ne vont pas plus loin, car cela serait trop grand à couvrir. Il remarque que cette année c'est très exceptionnel en raison des conditions météorologiques et qu'il y a eu plusieurs éclosions.

M. Lethiecq mentionne que nous allons valider cette information à savoir s'il y a une possibilité de créditer ces montants. Il demande que les citoyens en informent Info Service.

- Une citoyenne qui réside au lac René demande s'il y a possibilité de faire la pose d'abat poussière près de l'entrée du moulin où nous retrouvons beaucoup de camionnage.

R : M. Fillion et Mme Pilote en prennent note.

- Le citoyen M. Greffard mentionne qu'il pourrait avoir possibilité de faire une seule demande de la part de l'Association du Lac-aux-Brochets pour le retrait de la taxe de service relatif au traitement des moustiques.

R : M. Lethiecq informe qu'il faut apporter une attention particulière avant d'appliquer un crédit sur les comptes de taxes déjà émis. Nous ne pouvons appliquer de crédit au niveau de la taxe générale, mais seulement au niveau des taxes spéciales, s'il y a lieu. M. Hénault informe qu'une vérification sera faite au niveau de la couverture de ce service.

- La citoyenne Mme Leblanc demande si elle peut faire partie d'une association d'un autre lac que celui où nous retrouvons sa propriété, car elle est la seule sur ce lac.

R : M. Lethiecq mentionne que cette décision est du ressort des associations et invite Mme Leblanc en faire une demande auprès de ces associations. M. Brodeur mentionne que cela pourrait dépendre des chartes en vigueur pour chaque association.

e) Nivelage sur le chemin de la Voie ferrée

Ce sujet a été discuté.

f) Demande de pose d'abat poussière

Ce sujet a été discuté.

g) Inspection effectuée au Lac-aux-Brochets

- Un citoyen mentionne que la Ville a procédé à des inspections autour de l'ensemble des lacs comprenant le Lac-aux-Brochets, lac Chat. Il a été remarqué que des lettres ont été transmises, et ce, même jusqu'à deux ou trois à la même adresse et se demande pourquoi cela s'est produit de cette façon.

R : M. Lethiecq informe que cela est une erreur informatique. Habituellement une lettre est transmise par adresse, mais cela peut arriver dans certains secteurs, car la base de données n'est pas toujours fiable. Une correction y sera apportée.

- Un citoyen demande s'il y a possibilité de prolonger le délai de validité d'un permis de construction dans les secteurs ruraux pour les personnes qui ne résident pas sur le territoire de la Ville.

R : M. Hénault informe que le permis est valide pour une période d'un an, car selon ce qui a été entendu au Service technique, cette période peut permettre à la personne d'effectuer ces travaux, sinon il est renouvelable pour une autre année. Passé ce délai, il a toujours la possibilité de faire une autre demande. Il ajoute que le coût du permis est peu élevé par rapport à d'autres villes.

M. Lethiecq mentionne les raisons de ces changements, car des gens peuvent être de bonne foi, mais ce n'est pas toujours le cas. Nous nous sommes aperçus au cours des dernières années que des gens ont procédé à la construction de chalet dans le coin du Lac-à-Beauce de près d'une valeur de 500 000 \$, et ce, pendant une période de six ans. Durant cette période, les gens habitaient dans leur chalet et la propriété n'était pas portée au rôle, et ce, malgré que la construction s'achevait. Depuis que nous avons découvert cette situation, c'est pourquoi le permis émis est valide pour une période d'un an et renouvelable pour cette même période et il y a toujours une possibilité de faire une deuxième demande passé ces délais.

- Un citoyen mentionne que la Ville ne comprend pas la réalité du rural de la façon dont nous nous exprimons. Il se considère comme un gars de secteur rural. Il comprend qu'un permis peut être valide pour une période d'un an, mais dans le secteur urbain. Il y a deux ans qu'il a entrepris la construction d'un garage sur sa propriété, il profite du plaisir de couper le bois, de prendre du temps de le sécher et son projet est étalé sur cinq ans et il n'est pas le seul dans cette situation. Il croit que dans cette situation un permis pourrait être valide pour une période approximative de trois ans.

R : M. Lethiecq comprend son point de vue, mais pour son information il lui souligne qu'il comprend très bien la réalité du milieu rural, car il est lui-même propriétaire d'un chalet. M. Beaudoin lui répond qu'après une période de deux ans, nous ne vous interdisons pas de terminer les travaux, mais plutôt faire une autre demande de permis. Par contre, une inspection sera effectuée pour vérifier l'avancement des travaux afin que la propriété soit évaluée à sa juste valeur. Il ajoute qu'une vérification sera effectuée et si un changement est effectué, cela se fera pour l'ensemble du territoire et non dans un seul cas. Mme Pilote mentionne que nous sommes à refaire le plan d'urbanisme ainsi que les règlements qui y sont rattachés. Nous prenons en note les commentaires afin d'en informer la firme.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- La citoyenne madame Louise Prince tient à féliciter le travail effectué par la Ville, car elle a remarqué que depuis quelques années, un suivi est fait sur les demandes, entre autres sur l'entretien des chemins et a observé une nette amélioration par rapport aux autres années et lorsque nous communiquons avec Info-Service, la demande est transférée aux services concernés et la problématique est assez vite réglée.

R : M. Beaudoin mentionne que ces commentaires seront transmis à toute l'équipe. M. Lethiecq mentionne que nous avons modifié nos façons de travailler avec beaucoup plus de structures de même que la mise en place de plans d'action. Mme Pilote ajoute qu'antérieurement tout était fait à la demande ou en urgence alors que maintenant nous nous adaptons aux plans d'action.

- La citoyenne madame Denise Hébert demande si son secteur est compris dans le plan d'Hydro-Québec pour le débroussaillage.

R : M. Lethiecq lui répond par la négative, car ce secteur est prévu aux deux ans, et ce, à partir de l'année 2013 au complet et ainsi de suite.

M. Beaudoin remercie les gens de s'être déplacés pour assister à cette rencontre et trouve cela important de faire ces rencontres afin que nous puissions répondre à vos questions et c'est toujours un plaisir de vous servir.

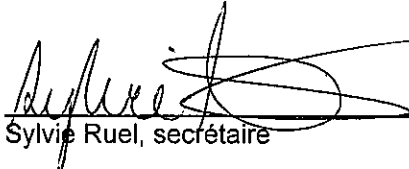
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert
APPUYÉ PAR monsieur Gordon Stuart
ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Line Pilote, conseillère



Sylvie Ruel, secrétaire